

Réduire les émissions de CO₂ de la chaîne

L'Europe ambitionne, avant la fin 2030, de réduire les émissions de CO₂ d'au moins 55 % par rapport à 1990. Outre les mesures prises au sein de nos entreprises, nous voulons contribuer à réduire les émissions de CO₂ « de la ferme à l'assiette » en collaboration avec nos partenaires de la chaîne.



Des aliments et boissons neutres sur le plan climatique : est-ce possible ?

Quel est notre objectif à l'horizon 2025 ?

Afin de réduire nos émissions de CO₂ dans le cadre de la production de denrées alimentaires et de boissons "de la ferme à l'assiette", nous devons dépasser le cadre des émissions dans nos entreprises et de l'achat d'électricité. Nous devons également consentir des efforts, en collaboration avec nos partenaires de la chaîne, afin de réduire les émissions dans le reste de la chaîne.

Notre objectif est de voir un maximum d'entreprises alimentaires prendre des mesures dans la chaîne afin de réduire les émissions de CO₂ de la production « de la ferme à l'assiette ». Il n'est pas toujours facile de calculer l'impact d'une mesure, car il existe différentes méthodologies qui doivent également être conviviales pour les PME. Cependant, nous souhaitons encourager un maximum d'entreprises à fixer des objectifs comme l'exige l'initiative Science Based Targets. Par conséquent, nous choisissons délibérément de ne pas imposer un objectif spécifique de réduction des émissions de CO₂ dans la chaîne.

Cet objectif va de pair avec l'ambition de réduire les émissions de CO₂ liées à la production de denrées alimentaires et de boissons dans nos entreprises.

Comment entendons-nous réaliser cet objectif ?

- Nous continuons à prendre des mesures avec les partenaires de la chaîne. Nous organisons notamment des actions en matière de transport, d'autres modèles de distribution, de coopération avec des agriculteurs concernant l'énergie renouvelable ou l'utilisation de pesticides et d'engrais dans l'agriculture.
- Fevia organise plusieurs séances d'information sur les outils d'évaluation de l'empreinte carbone pour les PME et encourage les entreprises alimentaires à se fixer des objectifs dans le cadre de l'initiative Science Based Targets.
- Afin de faciliter et d'encourager ces actions, nous préconisons la mise en place d'un système de compensation belge, afin de favoriser les mesures compensatoires dans notre chaîne alimentaire belge. Afin d'obtenir une large adhésion, nous travaillons en partenariat avec d'autres fédérations sectorielles et des experts, ainsi qu'avec les autorités.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

En 2021, nous n'avons aucun aperçu des entreprises de notre secteur qui prennent des mesures concrètes dans la chaîne pour réduire les émissions de CO₂ de la ferme à l'assiette. Par conséquent, Fevia utilisera un questionnaire annuel pour sonder les actions prises par les entreprises alimentaires pour réduire les émissions dans la chaîne. Nous souhaitons que ce questionnaire soit le plus simple possible, qu'il repose sur un modèle prédéfini avec des actions courantes. Idéalement, sur base de ces réponses, nous pourrions réaliser une estimation des émissions d'équivalent CO₂ évitées dans la chaîne.

Nous avons lancé une première enquête auprès des membres de Fevia en 2022. 70 entreprises ont indiqué dans l'enquête qu'en 2021, elles ont pris au moins une mesure pour réduire l'impact du CO₂ dans la chaîne.

- 46 d'entre elles ont pris des mesures dans le domaine du transport
- 24 entreprises ont investi dans la production d'énergie renouvelable ailleurs que sur leur propre site
- 7 entreprises participent à des projets de stockage du carbone dans le sol
- 33 entreprises ont réduit l'impact CO₂ de leurs matières premières
- 35 entreprises ont réduit l'impact CO₂ du traitement de leurs déchets

Lors de la deuxième enquête en 2023, 45 entreprises ont indiqué qu'en 2022, elles avaient pris au moins une mesure pour réduire l'impact du CO₂ dans la chaîne.

- 24 d'entre elles ont pris des mesures dans le domaine du transport
- 10 entreprises ont investi dans la production d'énergie renouvelable ailleurs que sur leur propre site
- 4 entreprises participent à des projets de stockage du carbone dans le sol
- 12 entreprises ont réduit l'impact CO₂ de leurs matières premières
- 16 entreprises ont réduit l'impact CO₂ du traitement de leurs déchets

Quelles sont les actions concrètes de notre secteur ?

- Plus de 160 entreprises alimentaires participent aux accords énergétiques volontaires régionaux, notamment "Les Accords de branche énergie & CO₂ pour l'Industrie" en Wallonie et la Convention énergétique en Flandre. Elles prennent également des mesures dans la chaîne. Parmi les exemples, nous pouvons citer la réduction du nombre de kilomètres parcourus et le verdissement du transport. Nous envisageons également d'utiliser d'autres matières premières et c'est d'ailleurs ce que nous faisons dans la mesure du possible.
- En ce qui concerne les emballages, nous envisageons, entre autres, le transport en vrac ou l'utilisation d'emballages réutilisables.
- Nous examinons la façon d'améliorer l'efficacité du transport de nos matières premières et de nos produits finis. Nous investissons dans les transports alternatifs, tels que le transport ferroviaire et maritime.
- Plusieurs entreprises alimentaires compensent leurs émissions de CO₂ restantes en soutenant des projets climatiques à l'étranger. À cet effet, elles reçoivent le label d'entreprise climatiquement neutre.

Qu'avons-nous fait depuis le lancement de la roadmap ?

- Fevia a lancé, avec ses membres, un groupe de travail « compensation CO₂ ». L'objectif est d'examiner avec les membres la possibilité de lancer un système local de compensation CO₂ et dans quelles conditions.
- Fevia a pris contact avec l'administration et les autorités des différentes régions pour étudier la faisabilité d'un système de compensation CO₂.
- Les entreprises alimentaires étudient les différentes possibilités et participent à des projets tels que CLAIRE en Flandre ou Soil Capital en Wallonie.
- En juin 2022, Fevia a organisé une première table ronde avec une vingtaine de parties prenantes. Fevia s'est appuyée sur les nouvelles idées et perspectives suggérées par les parties prenantes lors de cette table ronde pour améliorer ses procédures.
- En juin 2023, Fevia a organisé une séance d'information sur la compensation des émissions de CO₂, qui a remporté un franc succès.